

AVIS DE VIGILANCE

RAIZO

RÉSEAU D'ALERTE
ET D'INFORMATION
ZOOSANITAIRE

AVIS DE VIGILANCE – ANAPLASMOSE

Mercredi le 19 mai 2021

Avis aux propriétaires de chevaux

Le Réseau équin du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) vous informe qu'un cas d'anaplasmose chez une jument a été confirmé dans la région de l'Estrie. La jument a été présentée à la fin avril 2021 au Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) pour de l'abattement, une baisse d'appétit et de la fièvre. Un test sanguin a confirmé la présence de la bactérie *Anaplasma phagocytophilum*, responsable de l'anaplasmose. Cette bactérie a également été retrouvée chez une tique de type *Ixodes* trouvée sur la jument. La jument n'avait pas fréquenté d'autres régions que l'Estrie récemment. L'infection a donc été acquise localement. La fièvre s'est résolue après l'administration d'un traitement antibiotique.

Description

L'anaplasmose est une maladie rare au Québec. Comme la maladie de Lyme, elle est transmise par les tiques et elle affecte entre autres les chevaux, les chiens et les humains. L'anaplasmose se manifeste chez les humains par des signes d'allure grippale ou des signes gastro-intestinaux. Chez les chiens, une baisse d'énergie et de l'appétit, de la fièvre et une boiterie peuvent se manifester. Seuls quelques cas sont rapportés chez les chevaux au Canada. Les chevaux, les chiens et les humains ne transmettent généralement pas la maladie. Ce cas rappelle l'importance de prévenir les piqûres de tiques, qui ont profité d'un printemps hâtif pour s'activer.

Recommandations

Un aménagement et un entretien régulier autour des paddocks et des bâtiments, rendant les lieux inhospitaliers pour les tiques, contribuent à réduire leur présence dans l'environnement immédiat des chevaux, des chiens et des humains. À proximité des boisés et des hautes herbes, dégager le pourtour de l'écurie, des paddocks et des sentiers de randonnée et tailler la végétation près du niveau du sol.

Comme pour les humains, il est recommandé de procéder à une inspection des chevaux afin de retirer rapidement les tiques. Chez les animaux, l'inspection doit se faire à l'aide d'une brosse au retour d'une promenade et plus fréquemment pour les chevaux qui résident à l'extérieur.

AVIS DE VIGILANCE

Au besoin, il est possible d'appliquer des produits répulsifs pour les tiques. Des produits destinés aux chevaux doivent être utilisés, car certains produits utilisés chez d'autres espèces sont toxiques pour les chevaux. Pour de plus amples informations au sujet des traitements, consulter votre médecin vétérinaire.

Les informations et recommandations émises pour la tique responsable de la maladie de Lyme, *Ixodes scapularis* (aussi appelée tique à pattes noires), sont valables pour l'anaplasmose. Ainsi, pour obtenir plus d'informations sur le sujet, consulter les liens suivants :

- [MAPAQ Maladie de Lyme](#)
- [Laboratoire de santé publique du Québec - Maladie de Lyme - Analyse des tiques](#)
- [Direction de la santé publique de la Montérégie - Aménagement pour se prémunir contre la maladie de Lyme](#)

Si vous observez des symptômes pouvant être associés à l'anaplasmose ou à la maladie de Lyme chez votre cheval, consultez votre médecin vétérinaire praticien.

Remerciements

Nous remercions l'équipe du CHUV de la Faculté de médecine vétérinaire qui nous a transmis la partie du rapport de cas inclus dans cet avis ainsi que la propriétaire de la jument qui a accepté la diffusion de l'information.